Image not found or type unknown

concordance fiche metier et position sur la syntec

Par **emotte**, le **22/12/2011** à **09:39**

Bonjour,

Je suis employé dans une SSII qui viens de changer de convention collective (papeterie vers syntec). Le descriptif des taches par position étant très vagues et ne permettant pas de les fixer précisement, je me pose les questions suivantes :

Qui peut arbitrer nos divergences en cas de litiges ?
Qui peut m'indiqué si ma fiche de poste correspond à ma position ?
Et Est-ce que je peux, en cas non évolution de mon statut, me restreindre aux taches et fonctions demandé à la position ou l'on m'a mis?

Merci de vos réponses
Cordialement , Emotte

Par **P.M.**, le **22/12/2011** à **21:48**

Bonjour,
Tout les litiges qui naissent à l'occasion de l'exécuzsion du contrat de travail sont du ressort du Conseil de Prud'Hommes...
Mais avant cela, je vous conseillerais de vous rapprocher des représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail...
Il conviendrait quand même d'agir avec prudence avant de refuser des tâches, ce qui pourrait être considéré comme un acte d'insubordination...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés